

## Burundi : le Parlement invité à ne pas voter une loi sur la CVR

@rib News, 13/12/2012 â€“ Source XinhuaLe directeur du Centre de Recherche pour l'Inculturation et le DÃ©veloppement (CRID) du Burundi, AbbÃ© Adrien Ntabona, invite le Parlement burundais Ã  ne pas voter une loi sur la Commission VÃ©ritÃ©-RÃ©conciliation (CVR) Ã  qui amnistie les crimes inamnistiablesÃ  Ã  - crimes de gÃ©nocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanitÃ©.Egalement CurÃ© de la paroisse Ã «Ã  pÃ©ri-universitaire Esprit de SagesseÃ  Ã », l'AbbÃ© Ntabona, a lancÃ© appel lors de la prÃ©sentation publique de son nouveau ouvrage intitulÃ© Ã «Ã  Dimensions d'une Justice transitionnelle Ã  base de thÃ©rapies au BurundiÃ  Ã ».

Il s'est inscrit en faux contre l'actuel projet de loi sur la CVR dont le pardon prime sur la Justice, adoptÃ© en novembre dernier par le Gouvernement burundais rÃ©uni en Conseil des ministres et attendu au Parlement pour approbation avant la fin de cette annÃ©e.Pour le prÃ©lat burundais, Ã «Ã  si le pardon est accordÃ© collectivement et d'une faÃ§on folklorique, il n'en est pas un, car il exige au bourreau de prendre conscience du mal causÃ© Ã  l'endroit de la victimeÃ  Ã ».Selon l'AbbÃ© Ntabona, quand bien mÃªme l'on devrait accompagner les MÃ©canismes de Justice Transitionnelle (MJT) par des thÃ©rapies pour contribuer Ã  Ã «Ã  refaire le systÃ¨me de valeurs dÃ©mantelÃ©es par des ethnocentrismes totalitairesÃ  Ã », il faut accepter que le Tribunal SpÃ©cial sur le Burundi (TSB) ait lieu, et Ã©viter de l'Ã©luder afin de ne pas promouvoir un pardon imposÃ©.